



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### vaccinations

Question écrite n° 84607

#### Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'obligation vaccinale contre le tétanos. La politique vaccinale s'inscrit dans un programme global de protection de la santé publique. Or, le tétanos est une maladie non immunisante et non contagieuse. Dès lors, le vaccin antitétanique n'apporte aucune protection à la collectivité et, par voie de conséquence, le maintien de cette obligation vaccinale contre le tétanos pour l'ensemble de la population paraît inopportun. En outre, certains effets secondaires dramatiques liés à l'injection de ce vaccin ont été révélés. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de procéder à la révision de la législation en matière de vaccination.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Mourrut](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84607

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2006, page 888